



UNI-SELECT ^{MD}

NOTICE ANNUELLE 2015

LE 24 MARS 2016

TABLE DES MATIÈRES

Mise en garde sur les déclarations prospectives	3
Documents intégrés par renvoi	3
Glossaire	3
1 Structure de l'entreprise	4
2 Développement général de l'activité	5
3 Description de l'entreprise	8
4 Dividendes	16
5 Description de la structure du capital	16
6 Marché pour les titres de la Société	17
7 Administrateurs et membres de la haute direction	17
8 Conflit d'intérêts	20
9 Procédures judiciaires et mesures réglementaires	20
10 Agent de transferts et agent chargé de la tenue des registres	20
11 Contrats importants	20
12 Intérêts des experts	21
13 Comité d'audit	22
14 Direction et autres déclarations importantes	24
15 Informations supplémentaires	24
ANNEXE A – Relations intersociétés – Uni-Sélect et ses filiales	25
ANNEXE B – Marques Uni-Sélect	26
ANNEXE C – Charte du comité d'audit	27

MISE EN GARDE SUR LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

La Notice annuelle (« **Notice** ») est destinée à fournir aux investisseurs de l'information importante au sujet de Uni-Sélect inc. et ses filiales dans un contexte historique et d'éventuel développement.

Certaines sections de cette Notice contiennent des déclarations prospectives au sens de la législation et de la réglementation canadiennes relatives aux valeurs mobilières concernant les objectifs de la Société, ses projections, ses estimations, ses attentes et ses prévisions.

Ces déclarations prospectives sont assujetties à plusieurs risques et incertitudes. Dans ce contexte, les résultats réels pourraient différer significativement de ceux indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans ces déclarations prospectives sont décrites sous la rubrique « Gestion des risques » de son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 inclus au Rapport annuel de la Société et déposé avec les Autorités réglementaires des valeurs mobilières canadiennes.

Les résultats de la Société peuvent également être affectés par la concurrence, les habitudes de consommation, l'évolution du parc de véhicules, la conjoncture économique générale et les capacités de financement de la Société. Aucune assurance ne peut toutefois être donnée sur la réalisation des résultats, le rendement ou la réalisation formulée ou sous-entendue selon les déclarations prospectives. À moins que requis en vertu de l'application de la législation et de la réglementation canadiennes relatives aux valeurs mobilières, la Direction n'assume aucune obligation résultant de la mise à jour ou de la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles données, événements futurs ou autres modifications.

Sauf indication contraire, l'information contenue dans cette Notice est présentée en date du 31 décembre 2015 (le dernier jour de la dernière année financière complétée de la Société) et tous les montants en dollars sont exprimés en dollars américains.

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Chaque section du Rapport de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2015, y compris 2014 et 2013 dont il est fait mention dans cette Notice, est intégrée aux présentes par renvoi et le tout est déposé sur SEDAR à sedar.com.

GLOSSAIRE

Dans la Notice toute référence aux Sociétés suivantes indique celles listées à Références :

TERMES	RÉFÉRENCES
« Uni-Sélect », « Société »	Uni-Sélect inc. et/ou ses filiales
« FinishMaster »	FinishMaster, Inc.

1 | STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

1.1 | CONSTITUTION

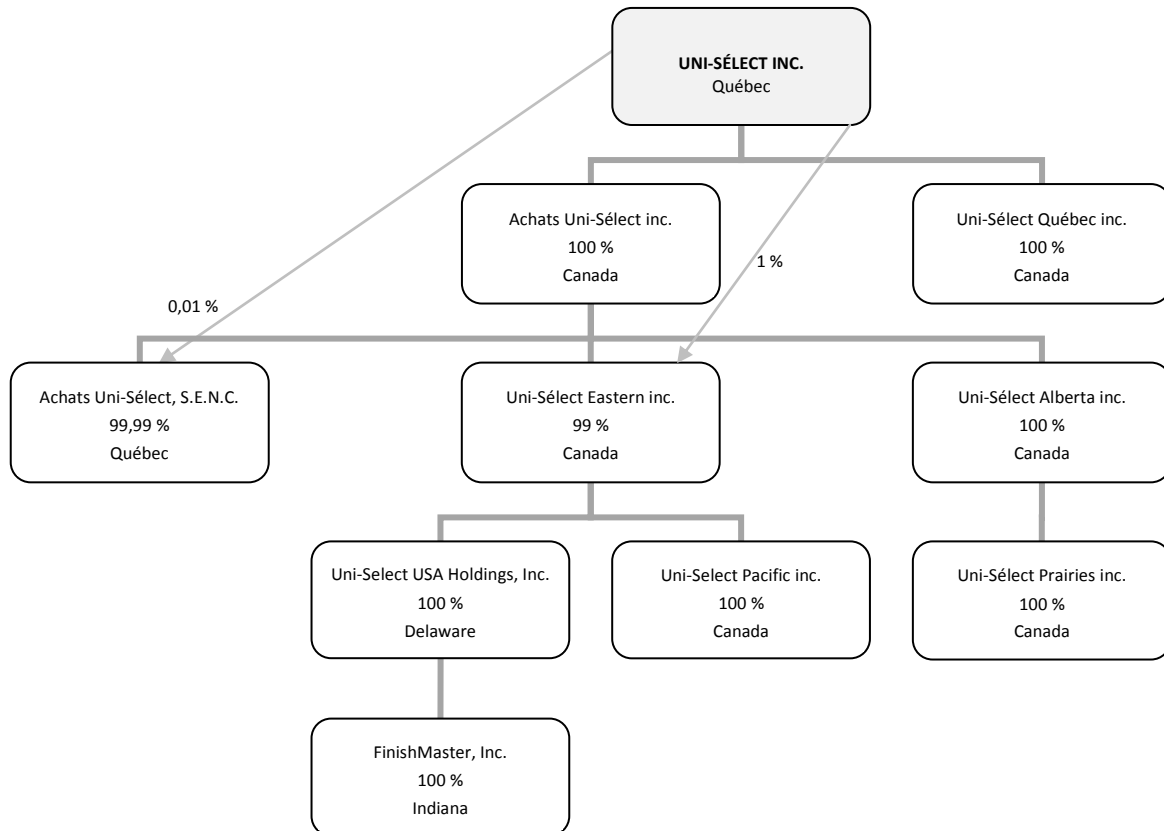
Uni-Sélect inc. a été constituée en compagnie par lettres patentes émises en vertu de la Partie I de la *Loi sur les compagnies* (Québec) le 22 novembre 1968. Le 3 novembre 1981, Uni-Sélect a continué son existence sous l'autorité de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies* (Québec). Des certificats de modification furent émis les 1^{er} mars 1985 et 10 octobre 1985 dans le but de modifier la structure de son capital-actions. Depuis le 14 février 2011, Uni-Sélect est régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec).

Le siège social et la principale place d'affaires de Uni-Sélect est situé au 170, boulevard Industriel, Boucherville (Québec) Canada J4B 2X3.

1.2 | FILIALES

Les activités de la Société sont menées directement ou par le biais de filiales. L'Annexe A représente un organigramme complet décrivant les liens inter-sociétés entre Uni-Sélect et ses filiales.

L'organigramme représenté ci-dessous illustre la structure corporative de Uni-Sélect et de ses filiales les plus significatives et leur juridiction respective de constitution ou formation. À des fins de simplification, l'organigramme omet certaines filiales et indique seulement les actions ayant droit de vote.



2 | DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

2.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Uni-Sélect est un chef de file nord-américain de la distribution de peintures automobile et industrielle et d'accessoires connexes et un chef de file canadien de la distribution de produits destinés au marché secondaire de l'automobile.

2.2 | HISTORIQUE

2013

Au cours du second trimestre de 2013, le Conseil d'administration de la Société a approuvé un plan stratégique et opérationnel interne (« **Plan d'action** ») qui complète le plan d'optimisation du réseau de distribution annoncée en 2012. Entre autres, le Plan d'action prévoit la clôture et le rajustement de certains magasins et entrepôts et, notamment l'addition de deux nouvelles installations. Le coût total de l'implantation du Plan d'action avait été évalué à une somme approximative de 45 millions de dollars, dont 13 millions de dollars représentaient des déboursements en espèces, nets des recouvrements d'impôt. Le Plan d'action a permis de réaliser, en 2013, des économies de 13 millions de dollars.

En 2013, Uni-Sélect a procédé à la fermeture de 34 magasins et 5 entrepôts, a cédé 6 magasins à certains clients, a relocalisé son centre de distribution national américain et a restructuré ses opérations conduisant à une réduction de l'effectif.

L'année 2013 a également été marquée par la fin du déploiement du progiciel de gestion intégrée de l'entreprise. Le progiciel de gestion intégrée permet une amélioration du service à la clientèle, une précision accrue des données, une harmonisation et une amélioration des processus opérationnels et par conséquent, profite à l'ensemble de la Société.

Le 2 décembre 2013, Uni-Sélect a vendu les actions détenues dans le capital-actions de l'un de ses membres, Pièces d'auto St-Jean inc. (« **PA St-Jean** »). Au cours de l'année, Uni-Sélect a vendu 2 de ses magasins corporatifs et 1 atelier de mécanique au Canada et 2 commerces Motorcraft de pièces d'origine (« **OE** ») aux États-Unis. Uni-Sélect a aussi conclu l'acquisition de la quasi-totalité des éléments d'actif de P & P of Virginia, LLC (« **P & P** »), Central Paint & Car Specialty (« **Central Paint** ») et El-Mar Co., Inc. (« **El-Mar** »).

La vente des actions de PA St-Jean, les acquisitions des éléments d'actif de P & P, Central Paint et El-Mar et la vente des magasins corporatifs, des commerces Motorcraft OE et de l'atelier de mécanique ne constituent pas des « acquisitions significatives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Pour de l'information sur l'ensemble des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2013.

En 2013, dans le cadre d'offres publiques de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto, la Société a racheté pour fins d'annulation 287 501 actions ordinaires à un prix moyen de 22,87 \$ CA.

2014

Le Plan d'action a permis de réaliser des économies de 15,7 millions de dollars en 2014 pour un montant cumulé de 28,7 millions de dollars depuis sa création.

En 2014, la Société a fermé 3 entrepôts, vendu ou fermé 4 magasins corporatifs, ouvert 1 centre de distribution et procédé à la restructuration et optimisation de 2 entrepôts.

Au cours de l'année, Uni-Sélect a fait l'acquisition des éléments d'actif de Auto Paint & Supply of Lakeland, Inc. (« **Lakeland** »), Midwest Refinishings Supply, Inc., Metro Paint Supplies, Inc. et Automotive Coatings & Equipment, LLC (collectivement « **Metro Paint** »), Atlantic Automotive Paints, Inc. (« **Atlantic** »), J.K. Distributors, Inc. (« **JK** »), Syracuse Motor Parts, Inc. (« **Syracuse** ») et a acheté les actions de Hartman Auto Supply (1996) Ltd. (« **Hartman** »). Elle a également vendu les actifs liés à un magasin dans l'État d'Indiana à MC Entrepreneurs Inc. (« **MC** »).

Les acquisitions des éléments d'actif de Lakeland, Metro Paint, Atlantic, JK et Syracuse, des parts de Hartman et la vente des actifs à MC ne constituaient pas des « acquisitions significatives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Pour de l'information sur l'ensemble des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2014.

En 2014, dans le cadre d'offres publiques de rachat d'actions dans le cours normal des activités effectuées par l'entremise de la Bourse de Toronto, la Société a racheté pour fins d'annulation 58 115 actions ordinaires à un prix moyen de 27,94 \$ CAN.

2015

En date effective du 1^{er} février 2015, la Société a racheté la totalité de ses débetures subordonnées convertibles non garanties et à échéance prorogeables à 5,9 % échéant le 31 janvier 2016 (« **Débetures** ») pour un montant total en capital de 51 750 000 \$ CAN. Les Débetures ont été rachetées moyennant le paiement d'un montant de rachat de 1 000 \$ CAN par tranche de 1 000 \$ CAN de capital des Débetures. La totalité de l'intérêt couru mais impayé sur les Débetures jusqu'au 31 janvier 2015, inclusivement, a également été payée dans le cadre du rachat. L'inscription des Débetures auprès de la Bourse de Toronto a été radiée au moment de la fermeture des marchés le 30 janvier 2015.

Le 9 février 2015, la Société a conclu une entente avec une société affiliée à Icahn Enterprises L.P. visant la vente de la quasi-totalité des actifs de Uni-Select USA, Inc. et de Beck/Arnley Worldparts, Inc. pour un prix d'achat d'environ 340 millions de dollars, sous réserve d'ajustements en fonction de la valeur des actifs corporels nets vendus à la date de clôture (« **Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis** »). La Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis visait les activités de distribution de pièces automobiles de Uni-Sélect aux États-Unis, qui représentaient 38 centres de distribution, 240 magasins corporatifs et environ 3 500 employés. Les activités de FinishMaster, tout comme l'unité d'affaires canadienne de distribution de pièces et de peinture automobiles, n'ont pas été affectées par cette transaction. Les conditions préalables à la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis ont été rencontrées le 1^{er} juin 2015 et le produit de cette transaction a été utilisé par la Société pour rembourser sa dette, défrayer les coûts liés à la transaction et satisfaire le prix d'achat de plusieurs des acquisitions décrites ci-après.

Le Plan d'action a pris fin au moment de la clôture de la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis.

Au cours de l'année 2015, en plus de diverses transactions d'acquisitions d'actifs de plus petite envergure, la Société a complété les acquisitions suivantes au Canada :

- 370071 Alberta Ltd. (faisant affaire sous la raison sociale Wilter Auto & Industrial Supplies) - acquisition des actions de cette coentreprise qui n'étaient pas encore la propriété de Uni-Sélect (soit 50% des actions en circulation), sept emplacements situés dans la province de l'Alberta, conclue le 4 mars 2015;

- C.B. Hoare Auto Parts Limited – acquisition d’actifs, trois emplacements situés dans la province de Nouvelle-Écosse, conclue le 17 août 2015;
- Duncan Auto Parts Ltd. – acquisition d’actifs, deux emplacements situés dans la province de la Colombie-Britannique, conclue le 31 août 2015;
- Pièces d’Autos La Malbaie inc. – acquisition des actions de cette coentreprise qui n’étaient pas encore la propriété de Uni-Sélect (soit 50% des actions en circulation), deux emplacements situés dans la province de Québec, conclue le 1^{er} octobre 2015;
- T.N. Discovery Auto Collision Ltd. – acquisition d’actifs, deux emplacements situés dans la province de l’Ontario, conclue le 16 novembre 2015;
- Colwood-Langford Auto Supply Ltd. - acquisition des actions de cette coentreprise qui n’étaient pas encore la propriété de Uni-Sélect (soit 50% des actions en circulation), huit emplacements situés dans la province de la Colombie-Britannique, conclue le 16 décembre 2015;

ainsi que les acquisitions suivantes aux États-Unis :

- Painter’s Supply Co., Inc. – acquisition d’actifs, deux emplacements situés dans l’État du Colorado, conclue le 3 août 2015;
- Auto Paint Specialists, Inc., APS Tower Paint, Inc. et L.I.C., Incorporated – acquisition d’actifs, deux emplacements situés dans l’État du Wisconsin, conclue le 14 septembre 2015; et
- Aquia Auto Parts, Inc. (faisant affaire sous la raison sociale Refinish Solutions) – acquisition d’actifs, deux emplacements situés dans l’État de la Virginie, conclue le 8 décembre 2015.

Les acquisitions d’actifs ou d’actions, selon le cas, de 370071 Alberta Ltd., C.B. Hoare Auto Parts Limited, Duncan Auto Parts Limited, Pièces d’Autos La Malbaie inc., T.N. Discovery Auto Collision Ltd., Colwood-Langford Auto Supply Ltd., Painter’s Supply Co., Inc., Auto Paint Specialists, Inc., APS Tower Paint, Inc., L.I.C., Incorporated et Aquia Auto Parts, Inc. ne constituaient pas des « acquisitions significatives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Pour de l’information sur le volume des ventes résultant de ces acquisitions, veuillez consulter les états financiers de la Société pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2015.

De plus, il a été annoncé le 28 décembre 2015 que FinishMaster avait conclu une entente visant l’achat de la quasi-totalité des actifs de ColorMaster Automotive Paint, Inc., une entreprise spécialisée dans les produits de revêtement automobile exploitant 15 points de vente dans quatre états américains, soit l’Illinois, le Missouri, le Texas et la Louisiane. La transaction a officiellement été conclue le 4 janvier 2016 et ne constituait pas une « acquisition significative » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

Le 13 août 2015, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités pour une période de douze mois se terminant le 16 août 2016. En vertu de cette offre, la Société est autorisée à racheter jusqu’à 1 000 000 de ses actions ordinaires listées à la Bourse de Toronto, représentant approximativement 4,6 % de toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société en date du 1^{er} août 2015. Les rachats quotidiens en vertu de cette offre sont limités à 11 745 actions ordinaires, à l’exception d’achats en bloc. Au cours de l’année 2015, la Société a racheté pour annulation un total de 181 095 actions ordinaires au prix moyen de 56,63 \$CAN.

Au cours de l’année 2015, sans tenir compte des changements relatifs à la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis, la Société a ouvert ou acquis 36 magasins corporatifs et en a fermé sept.

2015 a également vu s’opérer divers changements au sein de l’équipe de la direction de la Société. En date effective du 1^{er} août 2015, Henry Buckley, alors chef de l’exploitation de Uni-Sélect, a été nommé Président et chef de la direction en remplacement de Richard G. Roy, retraité depuis le 31 juillet 2015, qui a occupé le poste de Chef de la direction de la Société durant plus de sept ans. Le 2 juin 2015, Denis Mathieu, alors Vice-président exécutif, services corporatifs et Chef de la direction financière de la Société, a annoncé son départ effectif au 31 juillet 2015. Le poste laissé vacant par le départ de M. Mathieu a été comblé le 30 novembre 2015 par la nomination d’Eric Bussièrès à titre de Chef de la direction financière de la Société.

3 | DESCRIPTION DE L’ENTREPRISE

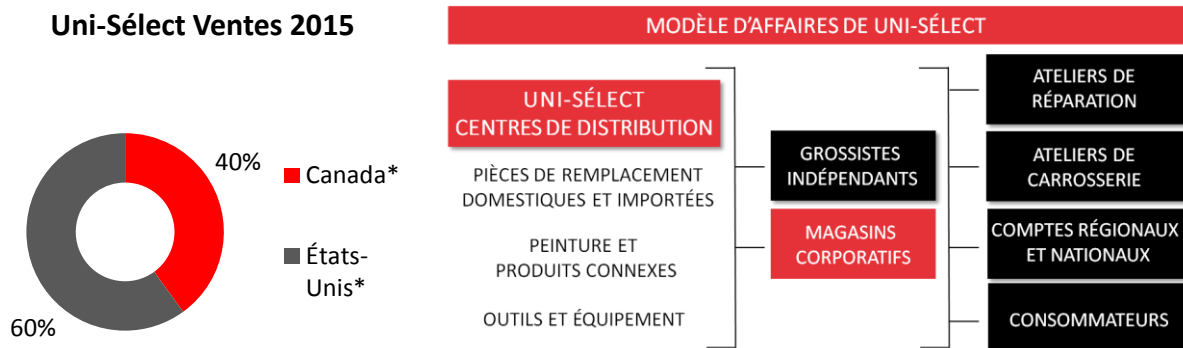
3.1 | APERÇU GÉNÉRAL

Fondée au Québec, Canada, en 1968, Uni-Sélect est, par l’entremise de ses filiales, le plus important distributeur de pièces de rechange et d’accessoires destinés au marché secondaire de l’automobile au Canada et le plus important distributeur indépendant de peinture et produits connexes en Amérique du Nord.

Uni-Sélect dessert un des plus vastes réseaux de distributeurs indépendants de pièces pour véhicules moteurs et d’accessoires au Canada, desservant presque 1 180 grossistes par le biais de ses centres de distribution. Il approvisionne également des dizaines de milliers d’installateurs, d’ateliers de carrosserie ainsi que des comptes nationaux et régionaux et des consommateurs de ses magasins corporatifs.

Les clients de Uni-Sélect ont accès à plus de 740 000 pièces de remplacement pour véhicules nord-américains et importés et près de 30 000 produits divers de peinture et d’accessoires pour ateliers de réparation. Un inventaire regroupant une variété de près de 330 000 pièces est constamment maintenu en inventaire pour répondre aux besoins de la clientèle. Son large éventail de pièces inclut des marques privées et nationales. Ses fournisseurs sont parmi les plus grands fabricants mondiaux de pièces pour véhicules et de produits de peinture.

Ses activités se concentrent principalement sur la distribution, la vente et la commercialisation (i) de pièces de rechange et d’accessoires, d’équipement et d’outillage au Canada, et (ii) de peinture et de produits connexes aux États-Unis. En ce qui concerne les ventes générées par la Société, sur une base consolidée, celles-ci sont, historiquement, plus élevées aux deuxième et troisième trimestres qu’aux premier et quatrième trimestres.



* Sur une base pro forma annualisée excluant les actifs de Uni-Sélect USA, Inc. et Beck/Arnley Worldparts, Inc. vendus le 1^{er} juin 2015.

PRODUITS

Les principaux produits distribués par Uni-Sélect sont les pièces de freins, de suspension, de transmission, des systèmes d'échappement, les produits de peinture et de carrosserie, les lubrifiants et les produits chimiques, l'équipement et l'outillage, les pièces pour l'entretien incluant les filtres ainsi que les pièces pour le contrôle de la température, systèmes à carburant et composantes pour la gestion du moteur. Plusieurs de ces produits sont offerts par Uni-Sélect sous ses marques privées Auto Extra^{MD}, Worldparts^{MD} et Mäktig^{MC} qui sont des produits de qualité offerts à des prix plus compétitifs que ceux des manufacturiers.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules, des revêtements et des accessoires connexes. En plus de sa propre marque privée d'accessoires de remise à neuf, « SMART », FinishMaster offre une gamme complète de produits de marque incluant Axalta Coating Systems, PPG Industries, Inc., 3M Company et BASF Corporation. FinishMaster est largement tributaire de ces fournisseurs clés, dont ses 10 principaux marchands partenaires représentent environ 90 % de ses achats. SMART est la marque maison de FinishMaster pour les produits connexes qui sont destinés à rencontrer les normes supérieures exigées par la clientèle du marché secondaire de l'automobile. SMART possède une identité nationale et offre une valeur exceptionnelle au marché secondaire de l'automobile.

MARQUES POUR LES PRODUITS		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Extra ^{MD}	Pièces exclusivement emballées pour Uni-Sélect	
ColorXtra ^{MD}	Produits de peinture exclusivement emballés pour Uni-Sélect	
Mäktig	Divers accessoires et outils exclusivement emballés pour Uni-Sélect	MÄKTIG
Worldparts ^{MD}	Pièces vendues par Uni-Sélect	 Des pièces adaptées à votre réalité
Beck/Arnley ^{MD} (voir note ci-dessous)	Marque distinctive de l'industrie pour les pièces servant à l'entretien et aux réparations pour véhicules importés	 GENUINE Foreign Nameplate Parts
SMART	Peinture et accessoires de remise à neuf vendus par FinishMaster	 Our wheels are always turning.
The Cooling Depot ^{MD}	Marque pour les systèmes de contrôle de la température et de refroidissement du moteur	

Note : La marque Beck/Arnley^{MD} a été vendue lors de la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis mais la Société continue à distribuer son inventaire résiduel de produits étiquetés sous cette marque.

CLIENTÈLE

La clientèle de Uni-Sélect exploite des commerces de vente en gros et au détail de pièces de remplacement pour véhicules automobiles, d'équipement, d'outillage et d'accessoires ainsi que de la peinture automobile et d'accessoires de débosselage. Plusieurs de ces commerces exploitent aussi des ateliers de réparation et de carrosserie. Uni-Sélect vend également ses produits à des exploitants de flottes de véhicules et à des comptes nationaux.

La structure tarifaire des produits vendus par Uni-Sélect et les escomptes accordés varient en fonction de la situation géographique et du type de clients desservis.

Un certain nombre de clients canadiens sont aussi actionnaires de Uni-Sélect. Uni-Sélect entretient une relation suivie avec ses clients au moyen d'expositions et de congrès et par la participation de ceux-ci à des comités consultatifs d'achats et de marketing.

ACHATS

Uni-Sélect se distingue dans l'industrie de pièces pour véhicules en offrant à ses clients qui sont des distributeurs indépendants (grossistes) la possibilité de s'approvisionner directement auprès des fournisseurs (sujet à certains critères minimaux) ou, au choix, de l'un de ses centres de distribution. L'approvisionnement direct auprès d'un fournisseur permet aux clients de réduire leur coût d'acquisition de pièces.

L'accès aux centres de distribution de Uni-Sélect permet aux clients d'effectuer des commandes de pièces à l'unité ou de compléter des commandes urgentes.

SÛRETÉS

Dans le but d'assurer le paiement des sommes dues à Uni-Sélect, un client doit, généralement, donner des sûretés adéquates, soit une hypothèque sur l'inventaire ou par une garantie personnelle de ses actionnaires.

PLANIFICATION DE LA RELÈVE

Considérant que certains propriétaires de magasins de pièces souhaitent prendre leur retraite, et dans le but de développer son réseau de magasins corporatifs (en plus de la croissance organique de ce réseau), Uni-Sélect offre dans certains cas à ces propriétaires de se porter acquéreur de leur commerce.

MAGASINS CORPORATIFS

Afin d'étendre ses parts de marché et de maintenir une croissance soutenue, Uni-Sélect entend agrandir son portefeuille de magasins corporatifs, non seulement en assistant ses membres qui souhaitent prendre leur retraite, mais également en acquérant des compétiteurs. À ce jour, Uni-Sélect compte 48 magasins corporatifs qui opèreront sous la bannière Bumper to Bumper^{MD}.

SUPPORT ET SERVICES DE GESTION

Uni-Sélect offre également une gamme de services de support et d'encadrement. Les services visent le marketing, la promotion des produits, le matériel publicitaire, les expositions et l'aménagement des magasins. Les services offerts aux grossistes indépendants visent également la gestion administrative, des taux privilégiés de transport pour l'expédition des commandes, des programmes de formation, des services de cartes de crédit de fidélisation ainsi que des programmes d'assurance pour employés et entreprises.

CONCURRENCE

Plusieurs intervenants se disputent le marché de la distribution de pièces pour véhicules automobiles dont les principaux sont les distributeurs grossistes, les réseaux de concessionnaires de véhicules et les grandes chaînes nationales. Uni-Sélect considère, sur la base de son chiffre d'affaires, qu'elle est un leader canadien dans le secteur des entrepôts de distribution pour véhicules légers. Bien que les deux principaux concurrents canadiens de Uni-Sélect au Canada soient détenus par des intérêts américains, l'implantation d'un nouvel intervenant étranger au Canada demeure possible, ce qui aurait pour effet d'augmenter la compétition.

L'industrie de la distribution de peinture et revêtements automobiles demeure un marché fragmenté et concurrentiel comptant un grand nombre de distributeurs indépendants qui se font concurrence principalement au niveau du soutien et de l'expertise technique, des prix, de la diversité de la gamme de produits et de l'aide financière. Il existe un certain nombre de distributeurs régionaux indépendants, dont bon nombre sont des concurrents directs de FinishMaster à l'échelle régionale ou locale. FinishMaster et d'autres distributeurs de peinture et revêtements automobiles également en quête de croissance peuvent aussi se faire concurrence dans le cadre d'acquisitions de distributeurs indépendants et de points de vente. FinishMaster peut également subir une forte concurrence à l'égard des ventes de la part de nouveaux venus sur le marché, de fabricants de peinture automobile, de coopératives d'achat ou d'autres grands distributeurs intéressés à percer ces marchés ou à lui disputer des occasions d'acquisition intéressantes. Même si les plus grands fabricants de peinture automobiles n'ont en général jamais exploité leur propre entreprise de distribution, ou ne l'ont fait que de façon limitée, ils peuvent éventuellement décider d'investir dans ce créneau.

3.2 | CANADA

La grande majorité des opérations canadiennes de Uni-Sélect sont menées par Uni-Select Pacific Inc., Uni-Sélect Prairies Inc., Uni-Sélect Québec Inc. et Uni-Sélect Eastern Inc., directement ou par l'entremise de leurs filiales respectives.

Uni-Sélect exploite 10 centres de distribution pour un total approximatif de 825 040 pieds carrés d'espace d'entrepôt et 48 magasins corporatifs à travers le Canada. Les ventes en 2015 représentent 437 millions de dollars comparativement à 480 millions de dollars en 2014. La diminution de 8,8 % est attribuable à la faiblesse du dollar canadien et représente un montant de 66 millions de dollars, lequel a été partiellement compensé par les revenus générés par les nouvelles acquisitions (16 millions de dollars) et par une croissance organique de 1,8 % (8 millions de dollars).

La grande majorité des ventes canadiennes de Uni-Sélect est réalisée grâce à la distribution de produits automobiles à des grossistes indépendants. Ces grossistes indépendants approvisionnent une clientèle composée de chaînes nationales d'installateurs, de stations-service, d'ateliers de réparation, d'opérateurs de flottes de véhicules, de carrossiers, de concessionnaires automobiles et de machinerie lourde, d'entreprises des secteurs privé et public et de consommateurs.

Uni-Sélect est également un fournisseur de pièces pour certaines entreprises d'envergure, dont Canadian Tire, Midas, Prime Carcare Group (Minute Muffler/Speedy), Kal-Tire, OK Tire et Leader Auto Ressources LAR Inc. ainsi que des organismes gouvernementaux et paragouvernementaux. Uni-Sélect a une alliance avec la compagnie Collision Solutions Network Inc. leur permettant d'offrir une couverture nationale aux compagnies d'assurance. Une telle alliance permet aussi aux clients de Uni-Sélect de vendre des produits aux ateliers de réparation affiliés avec Collision Solutions Network Inc.

PROGRAMMES POUR GROSSISTES INDÉPENDANTS




En février 2016, Uni-Sélect annonçait une nouvelle stratégie de marque pour ses magasins corporatifs et ses grossistes indépendants. Basé sur sa vision de croissance de son réseau de magasins corporatifs, la bannière Bumper to Bumper (une bannière déjà existante et bénéficiant d'une renommée dans les prairies canadiennes) a été choisie comme la bannière représentant le mieux la nouvelle stratégie de marque et d'image de la Société pour tous ses magasins corporatifs à travers le pays. Le logo a été amélioré, le programme bonifié et cette bannière est maintenant disponible également aux grossistes indépendants. La nouvelle stratégie présente deux offres importantes : un programme de marketing clé en main avec une marque reconnue, et une offre à la carte pour les grossistes indépendants qui souhaitent conserver leur propre identité. Étant donné que la marque Auto-Plus sera graduellement éliminée, les membres affichant cette bannière auront l'option de choisir entre les bannières Bumper to Bumper et Auto Parts Plus, ou alternativement, rester indépendants (non-identifiés par une marque de commerce appartenant à Uni-Sélect).

AUTO PARTS PLUS^{MD} ET AUTO-PLUS^{MD}

En 2015, les bannières Auto Parts Plus et Auto-Plus regroupaient des grossistes indépendants qui étaient, pour certains, actionnaires de Uni-Sélect et qui exploitaient des commerces de vente (commercial et détail) de pièces pour véhicules automobiles. Les achats effectués chez Uni-Sélect par les clients Auto Parts Plus et Auto-Plus au cours de l'exercice financier 2015 représentaient la majorité du chiffre d'affaires des opérations canadiennes.

BUMPER TO BUMPER^{MD}

La marque de commerce Bumper to Bumper identifie les magasins corporatifs de même que les grossistes indépendants qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) de pièces automobiles situés majoritairement dans les prairies canadiennes, mais sera désormais offerte d'un océan à l'autre.

MARQUES POUR LES GROSSISTES INDÉPENDANTS AU CANADA		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Auto Parts Plus ^{MD}	Marque principale utilisée sous licence par les grossistes indépendants de Uni-Sélect pour l'identification de leurs magasins au Canada	
Auto-Plus ^{MD}	Marque principale utilisée sous licence par les grossistes indépendants de Uni-Sélect pour l'identification de leurs magasins au Canada	
Bumper to Bumper ^{MD}	Marque identifiant les clients qui exploitent des commerces de vente (commercial et détail) de pièces situés majoritairement dans les Prairies	

MARQUE ADDITIONNELLE POUR LES GROSSISTES INDÉPENDANTS ET LES MAGASINS CORPORATIFS DU CANADA DISPONIBLE À PARTIR DE 2016		
MARQUE	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Bumper to Bumper ^{MD}	Marque principale à être utilisée par les grossistes indépendants et les magasins corporatifs de Uni-Sélect	

PROGRAMMES POUR INSTALLATEURS

En avril 2014, Uni-Sélect a adopté une stratégie de bannière pour ses ateliers de réparation au Canada. Grâce à cette stratégie, les ateliers ont le choix du programme en vertu duquel ils veulent opérer en fonction de leurs besoins (Auto-Select^{MD}, Uni-Pro^{MD} ou BYOP ou SelectAutoXpert (SAX)) et profitent d'une offre flexible et diversifiée qui s'adapte spécifiquement aux besoins précis de chacun permettant ainsi le soutien de leur croissance. En se joignant à l'un de ces programmes de bannière, les ateliers bénéficient d'une plus grande renommée, du soutien d'un réseau pour la promotion de leur atelier et d'avantages pour fidéliser leur clientèle.

AUTO-SELECT^{MD}

Uni-Sélect offre la bannière Auto-Select^{MD} aux ateliers qui offrent un service supérieur à leur clientèle. Les critères minimaux mis en place assurent que les normes soient rencontrées et que l'intégrité de la marque soit respectée. Elle se positionne comme bannière « sélecte » et fait aisément concurrence aux concessionnaires. Elle offre aux ateliers et aux consommateurs les programmes de garantie les plus complets ainsi que les solutions technologiques nécessaires pour la gestion efficace d'un atelier. La bannière Auto-Select est un programme clé en main pour les installateurs qui recherchent une offre complète et une marque de prestige. Ce concept comprend tous les éléments haut de gamme exigés par les ateliers d'avant-garde avec une forte image de marque et un plan de communication.

PROGRAMME À LA CARTE

Le programme à la carte propose un menu à la carte offrant une image optionnelle (Uni-Pro^{MD} ou Le Spécialiste^{MD} dans des cas exceptionnels seulement) ainsi que plusieurs garanties pour les ateliers et leurs clients. Les installateurs peuvent également profiter de programmes de formation, d'outils de diagnostic et de coaching en gestion d'entreprise. Le programme donne également accès à la solution de télématique UniSmartLink qui transmet des rappels et des alertes personnalisés, ainsi que des conseils éducatifs sur l'entretien préventif. Cette solution inclut les avis d'entretien prévus par les fabricants d'origine, l'historique des entretiens, des avis détaillés lorsque la lumière de moteur s'allume, un localisateur en cas de vol et le suivi de l'état de la batterie. Les données recueillies peuvent aider les usagers à réaliser des économies de carburant et augmentent la fiabilité de leur véhicule.

Les installateurs Uni-Pro^{MD} sont présents à travers le Canada et exploitent des ateliers de réparation et de maintenance pour véhicules moteur. Ils s'approvisionnent chez les grossistes indépendants et les magasins corporatifs Auto Parts Plus^{MD}, Auto-Plus^{MD} et Bumper to Bumper^{MD}.

SELECTAUTOXPRT^{MC}

Le programme SelectAutoXpert (« SAX ») s'adresse aux ateliers de réparation de mécanique générale. Ce programme offre une protection assurance-qualité qui prévoit une garantie de 90 jours sur le service et les pièces, une garantie prolongée de 365 jours sur les pièces, des primes de loyauté, des réductions sur les frais de cartes de crédit, des rabais sur les achats et un programme d'assurances commercial et collectif. Les ateliers de réparation qui recherchent une solution abordable et conviviale offrant des rabais avantageux peuvent opter pour le programme SAX.

PROCOLOR^{MD}

Les spécialistes en carrosserie qui exploitent des ateliers reconnus pour la qualité de leur travail peuvent obtenir une licence leur donnant droit à l'usage de la marque de commerce ProColor. Ces exploitants doivent s'engager à satisfaire certains standards en matière de qualité et à s'approvisionner auprès du réseau Uni-Sélect pour les pièces et produits de carrosserie. Plusieurs de ces spécialistes de la réparation à la suite de collisions situés au Québec sont identifiés sous la bannière le Carrossier ProColor.

COLORPLUS

ColorPlus est un programme destiné aux entrepreneurs indépendants opérant des ateliers de carrosserie. La mission de ce programme est d'offrir une solution de marketing pour les ateliers de carrosserie au Canada qui veulent demeurer indépendants et concurrentiels dans l'industrie de la carrosserie et de la remise en état des véhicules.

MARQUES POUR LES INSTALLATEURS AU CANADA		
MARQUES	DESCRIPTION	IDENTIFICATION
Uni-Pro ^{MD}	Programme principal de marketing pour les installateurs	 
Auto-Select ^{MD}	Programme principal de marketing pour les installateurs	
SelectAutoXpert	Programme principal de marketing pour les installateurs	
ProColor ^{MD}	Identification pour les propriétaires d'ateliers spécialisés en peinture et en carrosserie	ProColor ^{MD}
Le Spécialiste ^{MD}	Programme de marketing pour les installateurs	
ColorPlus	Programme de marketing pour les installateurs spécialisés en carrosserie et en la réparation après collision	

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2015, Uni-Sélect employait au Canada l'équivalent de 851 salariés à temps plein. Les employés d'entrepôt des centres de distribution situés dans la ville de Boucherville (Québec) et de Coquitlam (Colombie-Britannique) ainsi que les employés de magasins situés dans la région de la Beauce au Québec sont syndiqués.

La convention collective relative à l'entrepôt de Boucherville a été renouvelée le 9 janvier 2015 et la convention collective relative à l'entrepôt de Coquitlam a été renouvelée le 20 octobre 2015, dans chaque cas à des conditions satisfaisantes. La Société considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes et estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

IMMOBILIER

Uni-Sélect privilégie la location par opposition à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle est propriétaire d'un nombre restreint d'immeubles.

Le siège social de Boucherville (Québec) est situé dans un immeuble appartenant à Uni-Sélect. Le terrain couvre une superficie de 435 000 pieds carrés et l'immeuble couvre environ 195 500 pieds carrés dont 32 300 pieds carrés sont réservés aux bureaux de l'administration.

Une des filiales de Uni-Sélect est propriétaire de l'immeuble dans lequel elle exploite ses activités. Uni-Sélect Eastern Inc. est propriétaire d'un terrain de 25 388 pieds carrés (incluant un immeuble) situé à Clinton (Ontario) qui est loué à un client. Uni-Sélect Québec Inc. est propriétaire d'un immeuble à locataires multiples situé à Sainte-Julienne (Québec) dont une partie est louée à un client.

3.3 | ÉTATS-UNIS

Les activités de Uni-Sélect aux États-Unis sont exploitées exclusivement par FinishMaster suite à la clôture de la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis.

FinishMaster exploite 3 entrepôts pour une dimension totale d'entreposage d'environ 131 188 pieds carrés et 187 succursales. Ses ventes pour l'année 2015 s'élevèrent à 618,8 millions de dollars comparativement à 573,4 millions de dollars en 2014. L'augmentation de 7,9 % provient (i) d'une croissance organique de 3,3 % (ou 18,7 millions de dollars), et (ii) des ventes additionnelles générées par le biais d'acquisitions.

FinishMaster vend de la peinture pour véhicules moteurs, des revêtements et des accessoires connexes destinés aux ateliers de carrosserie, aux concessionnaires automobiles, aux exploitants de parcs automobiles et à des clients commerciaux à travers son vaste réseau de magasins corporatifs. FinishMaster offre également à ses clients de la formation en gestion et, conjointement avec les manufacturiers, de la formation sur l'utilisation des produits.

COMMERCE ÉLECTRONIQUE

FinishMaster considère le commerce électronique comme une initiative importante pour le succès de l'entreprise. Fournir une plate-forme solide pour les clients, en particulier ceux faisant partie de chaînes d'atelier de carrosserie, réduit ainsi les frais d'exploitation et augmente le rendement à la fois pour FinishMaster et ses clients.

RELATIONS AVEC LES EMPLOYÉS

Au 31 décembre 2015, FinishMaster employait l'équivalent de 1 651 salariés à temps plein aux États-Unis, aucun d'entre eux étant syndiqué. FinishMaster considère que ses relations « employeur/employés » sont satisfaisantes et estime que la qualité de son personnel est un élément clé de sa réussite.

IMMOBILIER

FinishMaster privilégie également la location contrairement à la propriété des immeubles dans lesquels elle exploite ses activités. Elle possède néanmoins six propriétés : un entrepôt de 40 860 pi² situé à Adel, Georgie, un autre entrepôt de 58 000 pi² à Grand Rapids, Michigan et quatre immeubles à partir desquels elle exploite des magasins corporatifs situés à Muskegon, Michigan (5 856 pi²), Burton, Michigan (5 000 pi²), Mishawaka, Indiana (10 400 pi²) et Ft. Meyers, Floride (6 500 pi²).

3.4 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans le cours normal de ses activités, Uni-Sélect utilise divers noms d'affaires et marques de commerce dont certaines marques figuratives, incluant celles identifiées à l'Annexe B. Uni-Sélect investit de façon continue dans ses marques dont certaines ont acquis une renommée significative. Uni-Sélect prend les mesures appropriées pour protéger et préserver ses droits de propriété intellectuelle.

3.5 | RISQUE ENVIRONNEMENTAL

Uni-Sélect est essentiellement un distributeur de produits automobiles et n'exerce aucune activité de fabrication. Elle ne s'occupe pas de recherche et de développement de nouveaux produits. À l'exception d'incidents imprévus, notamment un incendie dans un centre de distribution, le risque environnemental de l'entreprise se limite aux déversements accidentels de quantités limitées de matières dangereuses en cours de transport ou de manutention et, dans certaines juridictions et dans des circonstances particulières, à la contamination historique de propriétés louées.

3.6 | FACTEURS DE RISQUE

La Société intègre par renvoi l'information décrivant les facteurs de risque auxquels l'entreprise est exposée sous la rubrique « Gestion des risques » dans son Rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 qui est disponible à sedar.com ainsi que sur le site Internet de la Société à uniselect.com.

4 | DIVIDENDES

Depuis 1987, la Société a déclaré des dividendes trimestriels en fonction de sa rentabilité, des besoins de liquidités pour financer sa croissance, de sa situation financière générale et d'autres facteurs déterminés par le Conseil d'administration. Uni-Sélect a pour pratique de déclarer un dividende correspondant à environ 20 % à 25 % du résultat net de l'année précédente, excluant certains ajustements après impôts, entre autres certains frais de restructuration et autres charges, certains frais de transaction et dépréciation liés à la vente d'actifs, certains gains réalisés lors du rachat de participations dans des coentreprises, certains frais non capitalisés liés au développement et au déploiement du progiciel de gestion intégré et certains frais liés à la fermeture ou à la vente de magasins corporatifs.

Au cours de l'année 2015, Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,15 \$ CAN par action ordinaire pour le premier trimestre et un dividende de 0,16 \$ CAN par action ordinaire pour les trois trimestres subséquents de 2015. Uni-Sélect a déclaré un dividende de 0,13 \$ CAN par action ordinaire pour chaque trimestre de 2013 et pour le premier trimestre de 2014 ainsi qu'un dividende de 0,15 \$ CAN pour les trimestres subséquents de 2014.

5 | DESCRIPTION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL

La structure du capital de Uni-Sélect inc. se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** »), sans valeur nominale et d'un nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et assorties des caractéristiques suivantes :

ACTIONS ORDINAIRES

Chaque action ordinaire accorde à son porteur un droit de vote et le droit de recevoir des dividendes dont les montants et le moment auquel ils sont payables sont fixés par le Conseil d'administration de la Société, après le versement de dividendes sur les actions privilégiées, s'il y a lieu. En cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée, les porteurs ont le droit de participer au partage de l'actif après le paiement aux porteurs des actions privilégiées. Au 24 mars 2016, 21 320 204 actions ordinaires avaient été émises et étaient en circulation.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actions privilégiées sont des actions sans droit de vote pouvant être émises en séries. Le Conseil d'administration de la Société a le droit, de temps à autre, de fixer le nombre d'actions privilégiées de chaque série, leur désignation ainsi que les droits et restrictions s'y rattachant. Les porteurs d'une série d'actions privilégiées ont le droit de recevoir des dividendes et de participer au partage de l'actif en cas de liquidation ou dissolution volontaire ou forcée en priorité sur les actions ordinaires. En date du 24 mars 2016, aucune action privilégiée était émise et était en circulation.

DÉBENTURES

En date effective du 1^{er} février 2015, la Société a racheté la totalité des Débentures alors en circulation pour un montant total en capital de 51 750 000 \$ CAN. Voir « Développement général de l'activité – Historique – 2015 ».

6 | MARCHÉ POUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Les actions ordinaires sont inscrites à la bourse de Toronto sous le symbole UNS.

Le tableau suivant rapporte les cours bas et haut et les volumes d'actions ordinaires transigés tels que rapportés par la Bourse de Toronto du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

DONNÉES SUR LES PRIX ET LE VOLUME DES OPÉRATIONS			
MOIS	COURS (BAS)	COURS (HAUT)	VOLUME
	\$ CAN	\$ CAN	
Janvier	30,00	31,935	701 741
Février	31,30	41,750	1 866 171
Mars	40,41	44,570	427 194
Avril	39,29	45,660	438 139
Mai	39,86	44,380	328 606
Juin	41,61	48,400	1 676 734
Juillet	46,39	59,675	1 182 669
Août	51,00	60,300	1 594 925
Septembre	55,00	60,400	3 889 170
Octobre	57,37	68,230	2 164 463
Novembre	58,18	66,770	1 182 226
Décembre	62,00	71,660	1 308 064

7 | ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

7.1 | ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant donne le nom de chaque administrateur, la province ou l'État et leur pays de résidence, l'année où chacun est devenu administrateur, leur principale occupation pour les cinq dernières années et, le cas échéant, le comité sur lequel il siège. Les administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou, lors d'une démission ou d'un poste vacant, jusqu'à ce qu'un successeur soit élu ou nommé.

ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ			
NOM	ADMINISTRATEUR DEPUIS	OCCUPATION PRINCIPALE	COMITÉ(S)
James E. Buzzardⁱ Floride, É.-U.	2012	Président de Clarit Realty, Ltd.	<ul style="list-style-type: none"> Comité de régie d'entreprise et de nomination Comité des ressources humaines et de la rémunération
Robert Chevrier Québec, Canada	2012	Président du Conseil de la Société et administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Membre d'office du Comité d'audit et du Comité des ressources humaines et de la rémunération Comité de régie d'entreprise et de nomination (président)
André Courvilleⁱⁱ Québec, Canada	2014	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit (président) Comité de régie d'entreprise et de nomination
Patricia Curadeau-Grouⁱⁱⁱ Québec, Canada	2013	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)
Jean Dulac Québec, Canada	2007	Président de M&M Nord Ouest inc.	<ul style="list-style-type: none"> Comité de régie d'entreprise et de nomination Comité des ressources humaines et de la rémunération
Jeffrey I. Hall^{iv} Ontario, Canada	2015	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit
Richard L. Keister^v Florida, É.-U.	2013	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité d'audit Comité des ressources humaines et de la rémunération
Richard G. Roy^{vi} Québec, Canada	2008	Administrateur de sociétés	-----
Dennis M. Welvaert^{vii} Texas, É.-U.	2013	Administrateur de sociétés	<ul style="list-style-type: none"> Comité de régie d'entreprise et de nomination Comité des ressources humaines et de la rémunération

ⁱ M. Buzzard a occupé des postes à la haute direction au sein de Uni-Sélect jusqu'en 2012.

ⁱⁱ M. Courville a été associé principal en audit chez Ernst & Young de 1987 jusqu'à la fin juin 2014.

ⁱⁱⁱ Mme Curadeau-Grou était membre de la haute direction et conseillère stratégique pour la Banque Nationale du Canada de 1991 à novembre 2015.

^{iv} M. Hall était Chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc. de 2005 à 2014.

^v M. Keister était Président et chef de la direction de Keystone Automotive Industries, Inc. de 2004 jusqu'à son départ à la retraite en 2007. Depuis, il est un administrateur de sociétés et a été président du conseil de QCSA Holdings, Inc. de 2010 à 2013.

^{vi} M. Roy a été Président et chef de la direction de Uni-Sélect de janvier 2008 au 31 juillet 2015.

^{vii} M. Welvaert a agi comme Président et chef de l'exploitation par intérim de Uni-Select USA, Inc. du 16 avril 2013 au 31 juillet 2013 et comme Président du Conseil de Uni-Select USA, Inc. du 1^{er} août 2013 au 31 décembre 2014. Avant cette date, il agissait comme président de Dayco North American Aftermarket Division jusqu'à son départ à la retraite en 2011.

7.2 | MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau suivant donne le nom, la province ou État, et le pays de résidence de chaque membre de la haute direction de la Société, ainsi que leurs fonctions actuelles.

DIRIGEANTS	
NOM	POSTE
Henry Buckley, MBA Colombie-Britannique, Canada	Président et chef de la direction
Gary O'Connor, MBA Nouveau-Brunswick, Canada	Président et chef de l'exploitation, Automotive Canada
Steven J. Arndt Indiana, É.-U.	Président et chef de l'exploitation, FinishMaster
Eric Bussièrès Québec, Canada	Chef de la direction financière
Annie Hotte Québec, Canada	Chef du capital humain
Me Louis Juneau, LL.L. Québec, Canada	Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire

Les membres de la haute direction susmentionnés occupent le poste indiqué en regard de leur nom ou ont occupé un poste analogue au sein de Uni-Sélect au cours des cinq dernières années, à l'exception de :

- Henry Buckley est Président et chef de la direction depuis le 1^{er} août 2015 après avoir occupé le poste de Chef de l'exploitation de Uni-Sélect depuis le 8 septembre 2014. Il a occupé le poste de Vice-président, marques spécialisées et fusions et acquisitions de W.W. Grainger Inc. de mai 2012 à septembre 2014. De 2007 à 2012, il était Vice-président et directeur général de Acklands-Grainger Inc., une division de W.W. Grainger Inc.;
- Gary O'Connor était Vice-président exécutif, Automotive Canada, entre mai 2006 et juillet 2012 avant d'occuper le poste de Président et chef de l'exploitation, Automotive Canada;
- Steven J. Arndt est Président et chef de l'exploitation de FinishMaster, Inc. depuis le 31 décembre 2012. Il a occupé divers postes chez FinishMaster depuis plus de 20 ans;
- Eric Bussièrès était Vice-président finances, civil de CAE Inc. pour une période de cinq ans avant de rejoindre Uni-Sélect en novembre 2015;
- Annie Hotte est à l'emploi de Uni-Sélect depuis 2009 et a occupé divers postes au niveau des ressources humaines. Elle a été nommée au poste de Vice-présidente, ressources humaines, en date du 12 décembre 2012, et Chef du capital humain depuis mai 2015;
- Louis Juneau est à l'emploi de Uni-Sélect depuis 2009, initialement à titre de Directeur principal, affaires juridiques, et ensuite à titre de Vice-président, affaires juridiques et secrétaire de la Société à compter du 1^{er} mars 2013. Il a été nommé Chef de la direction des affaires juridiques et secrétaire de la Société en mai 2015.

En date du 29 février 2016, les administrateurs et membres de la haute direction de Uni-Sélect exerçaient, en tant que groupe, directement ou indirectement, un droit de propriété véritable ou un contrôle sur 1 052 113 actions ordinaires, soit 4,89 % des actions ordinaires alors émises et en circulation de la Société.

8 | CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucun conflit d'intérêts existant ou potentiel entre la Société ou l'une de ses filiales et leurs administrateurs et dirigeants respectifs. Certains administrateurs et dirigeants de la Société sont également des administrateurs ou des dirigeants d'autres sociétés. Ces liens peuvent de temps à autre donner lieu à des conflits d'intérêts. La direction de la Société et son conseil d'administration évalueront tout conflit d'intérêts pouvant éventuellement survenir conformément aux attentes et objectifs raisonnables de la Société et agiront conformément à leurs obligations de diligence et de bonne foi envers la Société. Toutefois, il est à noter que Clarit Realty, Ltd, une compagnie gérée par M. James E. Buzzard, membre du conseil d'administration de Uni-Sélect, est également propriétaire et locateur de 37 immeubles à travers les États-Unis qui étaient loués par Uni-Select USA, Inc. jusqu'à la conclusion de la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis. Les baux relatifs à ces propriétés ont été conclus dans le cours normal des affaires, reflètent la juste valeur marchande et comportent des termes variant, pour la plupart, entre 1 et 5 ans.

9 | PROCÉDURES JUDICIAIRES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

La Société n'est partie à aucune procédure judiciaire ou mesure réglementaire pour laquelle la direction de la Société estime qu'elle pourrait avoir un impact défavorable important sur les résultats ou la situation financière de la Société et aucune telle procédure judiciaire ou mesure réglementaire n'est actuellement envisagée.

10 | AGENT DE TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires est Société de Fiducie Computershare du Canada qui conserve les registres des transferts de Uni-Sélect à ses bureaux de Montréal (Québec).

11 | CONTRATS IMPORTANTS

Les contrats importants (au sens donné au terme « Contrat important » au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) conclus par la Société depuis le début du dernier exercice ou avant cette période s'ils sont encore en vigueur sont les suivants :

- la convention d'achat d'actifs entre IEH Auto Parts LLC, Uni-Select USA Holdings, Inc., Uni-Select USA, Inc., Beck/Arnley Worldparts, Inc. et Automotive Information Management, Inc. datée du 9 février 2015 donnant effet à la Vente des activités de distribution de pièces automobiles aux États-Unis.
- la convention de crédit datée du 7 janvier 2011 (« **Convention de crédit** ») entre, notamment, la Banque Nationale du Canada, à titre d'agent administratif, et Uni-Sélect et Uni-Select USA, Inc., à titre d'emprunteurs. Les particularités de la Convention de crédit sont décrites dans le prospectus (définitif) de la Société daté du 22 décembre 2010 à la rubrique « Financement de l'acquisition – Nouvelles facilités de crédit ». Vous trouverez ci-dessous un sommaire des amendements à la Convention de crédit :
 - le premier amendement à la Convention de crédit daté du 5 décembre 2011 ayant pour effet (i) d'augmenter de 50 millions de dollars le total des engagements d'exploitation des prêteurs, pour atteindre un total de 250 millions de dollars, et (ii) l'ajout d'une option accordéon permettant aux emprunteurs en vertu de la Convention de crédit d'augmenter les engagements d'exploitation des prêteurs jusqu'à une somme totale de 50 millions de dollars;

- le second amendement à la Convention de crédit daté du 26 mars 2012 prévoit une modification de l'article portant sur le ratio du total de la dette par rapport au BAIIA en vertu de la Convention de crédit;
 - le troisième amendement à la Convention de crédit daté du 15 janvier 2013 prévoit (i) la majoration de l'engagement d'exploitation de 185 millions de dollars à 435 millions de dollars, (ii) l'annulation de la facilité de crédit à terme qui s'élevait à 185 millions de dollars, (iii) le report de la date d'échéance au 7 janvier 2017, et (iv) une amélioration générale de la structure de coûts¹;
 - le quatrième amendement à la Convention de crédit datée du 27 mars 2013 prévoit une modification de l'article portant sur le ratio du total de la dette par rapport au BAIIA en vertu de la Convention de crédit;
 - le cinquième amendement à la Convention de crédit daté du 31 mai 2013 prévoit une modification aux restrictions applicables aux lettres de garantie en vertu de la Convention de crédit;
 - le sixième amendement à la Convention de crédit daté du 15 octobre 2014 prévoit (i) le report de la date d'échéance au 30 juin 2018², (ii) l'ajout d'un engagement relatif à la prolongation de la période d'exploitation, et (iii) un mécanisme de remplacement de prêteurs dissidents et l'annulation de leurs engagements d'exploitation;
 - le septième amendement à la Convention de crédit daté du 28 octobre 2015 prévoit des modifications aux clauses restrictives relatives aux acquisitions permises, aux dettes permises et aux rachats d'actions, dans chaque cas dans le but de permettre une plus grande flexibilité aux emprunteurs;
- la convention de crédit datée du 23 décembre 2014 (« **Convention LC** ») entre la Banque Nationale du Canada, à titre de prêteur, et Uni-Sélect inc. et Uni-Select USA, Inc., à titre d'emprunteurs, prévoit une facilité de crédit pour des lettres de crédit non-garanties pour un montant maximal de 20 millions de dollars. La Convention LC a été amendée le 7 décembre 2015 afin de (i) reporter la date d'échéance au 30 juin 2017, et (ii) refléter les modifications aux clauses restrictives suite au septième amendement de la Convention de crédit mentionné ci-dessus.

Uni-Sélect et Uni-Select USA, Inc. bénéficient d'un programme de financement de ses comptes fournisseurs d'un montant de 222,5 millions de dollars avec, notamment, la Bank of America, N.A. (« **BOA** »), à titre d'agent administratif. Selon ce programme, les institutions financières font des paiements accélérés escomptés aux fournisseurs et Uni-Sélect et Uni-Select USA, Inc. de leur côté, effectuent le paiement complet à l'institution financière, en fonction des termes prolongés conclus avec les fournisseurs.

12 | INTÉRÊTS DES EXPERTS

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, est la seule personne physique ou morale qui a rédigé ou certifié une déclaration ou opinion, une évaluation ou un rapport, décrit, inclus ou mentionné dans un document requis par le Règlement 51-102 sur les *Obligations d'information continue* à être déposé par la Société au cours du dernier exercice financier et dont la profession permet de faire de telles déclarations ou opinions, évaluations ou rapports.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. est indépendante aux termes des règles de déontologie applicables aux auditeurs.

¹ Le 15 mars 2013, Uni-Sélect a réduit ses facilités de crédit de 435 millions de dollars à 400 millions de dollars.

² La date d'échéance a été depuis reportée au 30 juin 2019.

13 | COMITÉ D'AUDIT

13.1 | CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil d'administration de Uni-Sélect a adopté une charte décrivant le mandat du Comité d'audit. Une copie de la charte du Comité d'audit est jointe en Annexe C.

13.2 | COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Chaque membre est « indépendant » et possède les « compétences financières » au sens du le Règlement 52-110 sur le Comité d'audit.

Le tableau suivant indique le nom, l'éducation ainsi que l'expérience pertinente à l'accomplissement des responsabilités de chaque membre du Comité d'audit.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT	
NOM	ÉDUCATION ET EXPÉRIENCE
André Courville (Président)	M. Courville a reçu les désignations de FCPA et de « Fellow » des Comptables Agréés. Jusqu'à la fin de juin 2014, il était associé principal en audit chez Ernst & Young, cumulant 37 ans d'expérience auprès de diverses industries canadiennes, américaines et internationales cotées en bourse. Il est actuellement Président et chef de la direction et un administrateur de l'Institut des administrateurs de sociétés (Section Québec). Il agit comme administrateur et est président du comité d'audit et finances ainsi que membre du comité exécutif de la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal. M. Courville détient un Baccalauréat en administration des affaires de l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal et a complété le programme Kellogg de l'Université Harvard.
Patricia Curadeau-Grou	Mme Curadeau-Grou était conseillère stratégique au président et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada jusqu'à sa retraite à la fin d'octobre 2015, après une carrière de 38 ans dans le domaine bancaire. Elle est une administratrice de Cogeco Communications inc. et est membre de ses comités d'audit et de ressources humaines. Elle siège également sur le conseil de la Caisse de dépôt et placement du Québec et elle est membre de son comité des placements et risques. De plus, Mme Curadeau-Grou siège sur les conseils d'administration de Aéroports de Montréal et de plusieurs organismes à but non lucratif. Elle détient un Baccalauréat en finances de l'Université McGill et un diplôme de l'Institut des administrateurs de sociétés.
Jeffrey I. Hall	M. Hall a plus de 35 années d'expérience dans le domaine de l'industrie de la distribution. Il a été président et chef de la direction de Rexel Canada Électrique inc. de 2005 à 2014 et président du conseil d'administration de Rexel Amérique du Nord inc. de 2014 à 2015. Rexel, avec les bannières de Westburne et Nedco, se trouve à être un des plus grands distributeurs de produits électriques, automatisation et télécommunications au Canada. M. Hall a été vice-président de Westburne avant d'agir à titre de chef de la direction. M. Hall a obtenu avec mention un baccalauréat en sciences appliquées, génie industriel de l'Université de Toronto.
Richard L. Keister (président)	M. Keister est président du conseil de Superior Linen, LLC, compagnie basée à Las Vegas fournisseur d'hôtels et de restaurants et est également administrateur de Primeritus Financial Services, Inc. qui fournit des services pour des banques américaines d'envergure et des institutions prêteuses. Il est également administrateur de Lumenco, Inc., une compagnie de gestion d'éclairage de haute technologie. De 2010 à 2013, M. Keister était président du conseil de QCSA Holdings, Inc., une compagnie qui facilite la revente de véhicules donnés à des organismes de bienfaisance ainsi que ceux déclarés perte totale par les compagnies d'assurance. De 2004 à 2007, il était président et chef de la direction de Keystone Automotive Industries, Inc., une société publique qui distribue et réusine des pièces de véhicules automobiles accidentés, de la peinture et des matériaux pour les ateliers de carrosserie aux États-Unis et au Canada. M. Keister détient une certification professionnelle (maîtrise) pour administrateurs de sociétés du American College of Corporate Directors, un organisme d'accréditation pour la formation des administrateurs de sociétés ouvertes. Il a complété le programme OPM de l'Université Harvard (1991-1993).

13.3 | CONSULTANTS ET CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité d’audit peut, aux frais de la Société, retenir les services de consultants ou de conseillers externes afin d’assister ou de conseiller celui-ci, de manière indépendante à l’égard de toute question relevant de son mandat.

13.4 | HONORAIRES POUR LES SERVICES D’AUDIT EXTERNES

La Société a pour règle de retenir les services de consultants externes pour éviter les situations de conflits d’intérêts potentiels impliquant ses auditeurs. La Société n’a pas retenu les services de ses auditeurs externes pour la période se terminant le 31 décembre 2015 pour des mandats autres que ceux portant sur:

- Services d’audit;
- Services fiscaux; ou
- Vérification diligente financière pour les transactions de fusion-acquisition.

Le tableau suivant fait état des honoraires facturés, par catégorie, par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., à titre d’auditeur externe de la Société, au cours des exercices financiers 2015 et 2014 :

HONORAIRES PAYÉS AUX AUDITEURS EXTERNES		
CATÉGORIE	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2015 (\$ CA)	EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2014 (\$ CA)
Honoraires d’audit	728 008	765 446
Honoraires pour services liés à l’audit	123 994	30 543
Honoraires pour services fiscaux	289 227	404 457
Honoraires pour tous les autres services	73 548	0
Total	1 214 777	1 200 446

« **Honoraires d’audit** » comprennent l’ensemble des services professionnels rendus par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour l’audit réglementaire des états financiers annuels.

« **Honoraires pour services liés à l’audit** » comprennent l’ensemble des frais pour services professionnels (excluant les Honoraires d’audit et les Honoraires pour services fiscaux) facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. qui sont normalement liés à l’exécution de l’audit des états financiers de la Société. Plus spécifiquement, ces services incluent, entre autres, les audits des régimes de retraite, les services d’attestation requis par la loi ou un règlement, les consultations portant sur les rapports financiers et les normes comptables ainsi que les services de traduction.

« **Honoraires pour services fiscaux** » comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. en matière de conformité fiscale, de conseils fiscaux de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt, de taxe sur le capital et de taxes de vente.

“**Honoraires pour tous les autres services**” comprennent l'ensemble des frais pour services professionnels facturés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour tous les services autres que ceux rapportés sous les rubriques identifiées ci-dessus et rendus, lesquels incluent les services relatifs à la vérification diligente financière.

14 | DIRECTION ET AUTRES DÉCLARATIONS IMPORTANTES

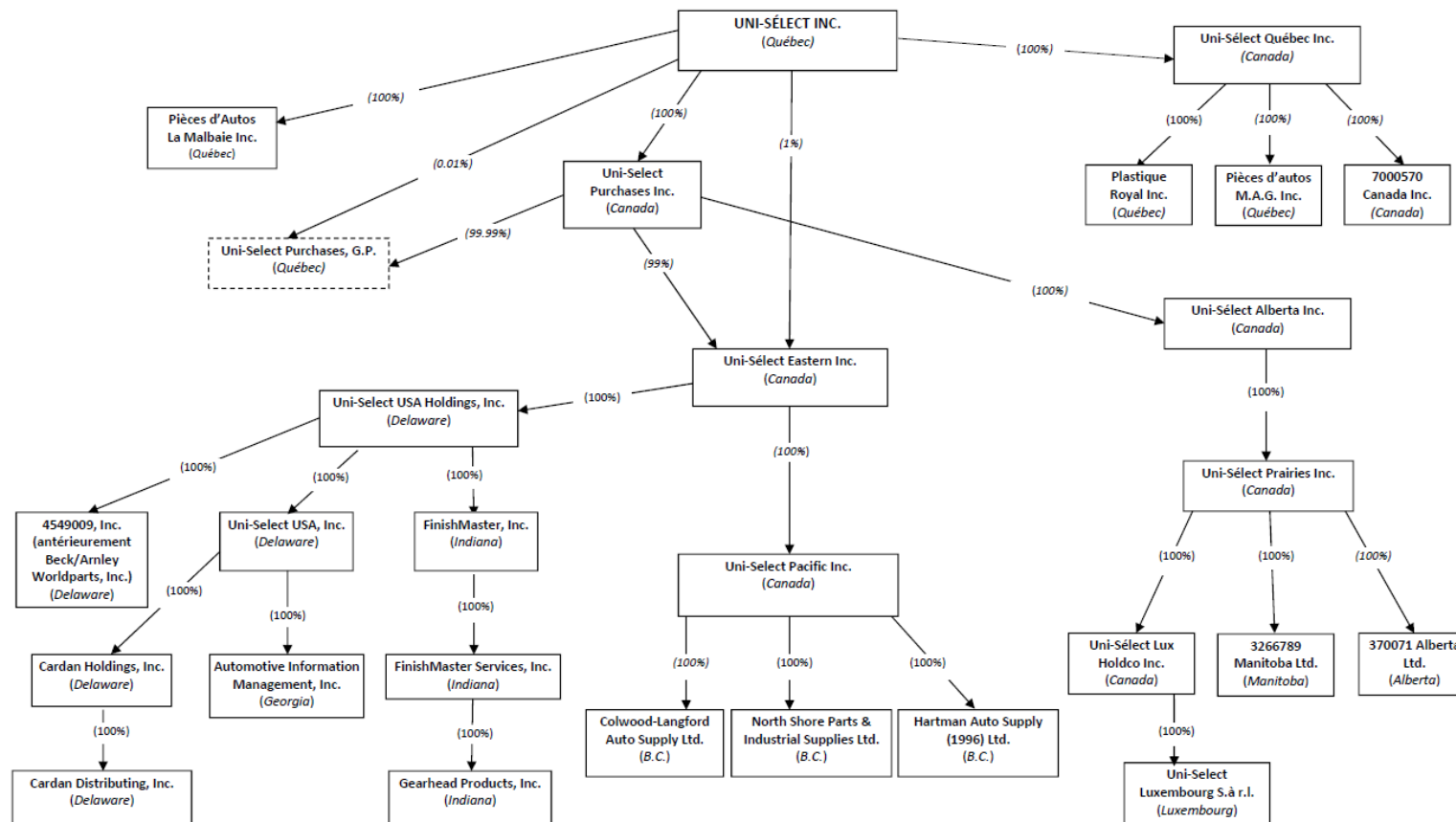
Aucun administrateur, dirigeant ou actionnaire, détenant, directement ou indirectement, plus de 10% des actions ordinaires de la Société ou exerçant un contrôle ou une emprise sur ces actions, ni aucune personne ayant un lien avec une telle personne ni aucun membre du même groupe, n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant ou dans une opération envisagée, qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société.

15 | INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

L'information additionnelle, incluant la rémunération des administrateurs et dirigeants, l'endettement, les principaux détenteurs des titres de la Société et les actions autorisées pour émission selon les régimes de rémunération à base de titres de participation, est incluse dans la Circulaire d'information de la Direction datée du 24 mars 2016 et peut être trouvée sur SEDAR à sedar.com. De l'information financière supplémentaire est décrite dans les États financiers consolidés de Uni-Sélect et les Notes aux états financiers et dans le Rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 et peuvent être consultés sur SEDAR à sedar.com. Copies de ces documents peuvent être obtenues sur demande en vous adressant au Secrétaire de la Société, à son siège social, 170, boul. Industriel, Boucherville (Québec), Canada J4B 2X3, téléphone : 450-641-2440.

ANNEXE A – RELATIONS INTERSOCIÉTÉS – UNI-SÉLECT ET SES FILIALES

(% = actions votantes) au 16 mars 2016



ANNEXE B – MARQUES UNI-SÉLECT

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE



UNI-SELECT^{MD}

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES PIÈCES



MÄKTIG^{MD}

SMARTLINK^{MC}

WORLDPARTS^{MD}

PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES MAGASINS



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES INSTALLATEURS



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE IDENTIFIANT LES SERVICES SPÉCIALISÉS

PROCOLOR^{MD}



PRINCIPALES MARQUES DE COMMERCE DE FINISHMASTER*



Toutes les marques reproduites ci-dessus sont la propriété de Uni-Sélect inc. sauf pour (i) les marques de FinishMaster qui appartiennent à Gearhead Products, Inc., une filiale de FinishMaster, Inc., et (ii) pour les marques Beck/Arnley Worldparts et Worldparts qui sont la propriété de 4549009, Inc. (anciennement connue sous le nom Beck/Arnley Worldparts, Inc.).

ANNEXE C – CHARTE DU COMITÉ D'AUDIT

PARTIE I. STRUCTURE DU COMITÉ

1. OBJET DU COMITÉ

Le Comité d'audit (« **Comité** ») est établi par le Conseil d'administration pour l'aider à remplir ses fonctions portant sur l'intégrité des états financiers, des rapports et du processus de communication des rapports financiers de la Société. À cette fin, le Comité doit maintenir une communication ouverte, libre de contrainte entre le Conseil, les auditeurs externes et la direction de la Société, s'assurer de la performance des auditeurs externes tout en reconnaissant que ces derniers relèvent du Comité, du Conseil et des actionnaires de la Société.

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité est composé du nombre de membres que fixe le Conseil, mais dans tous les cas d'au moins trois administrateurs, à condition que tous soient indépendants. Chaque membre du Comité doit avoir des compétences financières et au moins un des membres du Comité doit avoir une expérience pertinente en comptabilité ou finance.

3. NOMINATION ET DESTITUTION DES MEMBRES DU COMITÉ

Les membres du Comité sont nommés par le Conseil, sur recommandation du président du conseil. Les membres du Comité sont nommés une fois par an à la réunion des administrateurs qui suit immédiatement l'assemblée annuelle des actionnaires et ils restent en fonction jusqu'à l'assemblée annuelle suivante ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés ou jusqu'à ce qu'ils cessent d'être des administrateurs de la Société. Le Conseil peut révoquer ou remplacer tout membre du Comité.

PARTIE II. FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

1. VACANCE

En cas de vacance au sein du Comité, le poste peut être pourvu par le Conseil sur recommandation du président du conseil et il doit être pourvu par le Conseil si l'effectif du Comité est de moins de trois administrateurs.

2. PRÉSIDENT DU COMITÉ

Le Conseil nomme un président du Comité. Le président peut être destitué et remplacé par le Conseil.

3. ABSENCE DU PRÉSIDENT

Si le président n'assiste pas à une réunion du Comité, un autre membre du Comité présent à la réunion est choisi par le Comité pour présider la réunion à sa place.

4. SECRÉTAIRE DU COMITÉ

Les membres du Comité désignent de temps à autre une personne qui peut être ou non un membre du Comité ou un administrateur pour être secrétaire du Comité. Le secrétaire tient les procès-verbaux des réunions du Comité.

5. RÉUNIONS ORDINAIRES

Le président détermine, en collaboration avec les membres du Comité, la fréquence et le calendrier des réunions du Comité, à condition que le Comité tienne une réunion au moins quatre fois par an. Le Comité peut se réunir en tout temps et au cours de chaque réunion ordinaire prévue du Comité en l'absence de membres de la direction et d'administrateurs non indépendants.

6. RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES

Une réunion extraordinaire du Comité peut être convoquée par le président ou deux membres du Comité.

7. QUORUM

Constitue un quorum une majorité de membres du Comité présents en personne ou grâce au téléphone ou à un autre appareil de télécommunication qui permet à tous les participants à la réunion de communiquer entre eux.

8. AVIS DE CONVOCAATION

L'avis de convocation à une réunion est donné par écrit, par courriel ou télécopieur, à chaque membre du Comité au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, étant entendu, cependant, qu'un membre peut renoncer à l'avis de convocation de quelque manière que ce soit, et que sa présence à la réunion équivaut à une telle renonciation, sauf lorsqu'il y assiste spécialement pour s'opposer aux délibérations au motif que la réunion n'est pas régulièrement convoquée.

9. ORDRE DU JOUR

Le président élabore et fixe l'ordre du jour du Comité en collaboration avec les autres membres du Comité, du Conseil et la direction. L'ordre du jour et les renseignements qui concernent les travaux à mener à chaque réunion du Comité sont, autant que possible, communiqués aux membres du Comité suffisamment longtemps avant chaque réunion pour permettre un examen utile.

10. DÉLÉGATION

Le Comité a le pouvoir de déléguer ses pouvoirs et fonctions à des sous-Comités ou à des membres individuels du Comité, s'il l'estime approprié.

11. ACCÈS

Quand il s'acquitte de ses responsabilités, le Comité a plein accès aux livres, registres, installations et employés de la Société.

12. PRÉSENCE DE DIRIGEANTS OU D'EMPLOYÉS À UNE RÉUNION

Le président et chef de la direction de la Société, peut et, à l'invitation du président, un ou plusieurs dirigeants ou employés de la Société peuvent assister à une réunion du Comité et, si le Comité l'exige, il doit y assister.

13. PROCÉDURE, REGISTRES ET RAPPORTS

Le Comité établit sa propre procédure aux fins de la tenue des réunions, tient un procès-verbal de ses délibérations et fait rapport au Conseil de ses activités lorsqu'il le juge approprié, mais au plus tard à la prochaine réunion du Conseil.

14. CONSULTANTS OU CONSEILLERS EXTERNES

Le Comité, lorsqu'il le considère nécessaire ou souhaitable, peut engager des consultants ou des conseillers externes aux frais de la Société, pour l'aider ou le conseiller de manière indépendante sur toute question liée à son mandat. Le Comité a le pouvoir exclusif d'engager ces consultants ou conseillers ou de mettre fin à leur engagement, y compris le pouvoir exclusif d'approuver les honoraires et les autres conditions du maintien en poste de ces personnes.

PARTIE III. MANDAT DU COMITÉ

1. SURVEILLER LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le Comité doit :

- a) vérifier la qualité et l'intégrité du processus comptable et du processus de présentation de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société au moyen de discussions avec la direction et les auditeurs externes;
- b) passer en revue avec la direction et les auditeurs externes les états financiers annuels audités à intégrer dans le rapport annuel de la Société, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société et les communiqués de presse sur les résultats annuels et intérimaires, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et recommander leur approbation au Conseil;
- c) passer en revue avec la direction les états financiers consolidés trimestriels de la Société et l'information y afférente, y compris l'information fournie dans l'analyse de la direction de la Société, avant leur publication, leur dépôt et leur diffusion, et passer en revue le niveau et le type d'information financière communiquée, à l'occasion, aux marchés financiers et recommander leur approbation au Conseil;
- d) passer en revue l'information financière contenue dans les documents d'information au public importants tels que dans les prospectus, les notices d'offre, la notice annuelle, les communiqués de presse et autres rapports, financiers ou autres, soumis à l'approbation du Conseil avant leur diffusion;
- e) passer en revue avec les auditeurs externes et la direction la qualité, la pertinence et la communication des principes et conventions comptables de la Société, des hypothèses sous-jacentes et des pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que des propositions de modification à ceux-ci;
- f) s'assurer que des procédures adéquates soient en place pour réviser la divulgation publique de l'information financière de la Société tirées ou extraites de ses états financiers et évaluer périodiquement l'efficacité de ces procédures;
- g) passer en revue les analyses ou autres communications écrites préparées par la direction ou les auditeurs externes indiquant les questions importantes concernant la présentation de l'information financière et les décisions prises dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres méthodes conformes aux principes comptables généralement reconnus sur les états financiers;
- h) vérifier que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers sont conformes à la législation applicable;
- i) passer en revue les résultats de l'audit externe, les problèmes importants qui ont retenu l'attention des auditeurs lors de l'audit ainsi que la réaction ou le plan d'action de la direction relativement à toute lettre de recommandations des auditeurs externes et à toute recommandation importante qui y est énoncée.

2. SURVEILLER LA GESTION DU RISQUE ET LES CONTRÔLES INTERNES

Le Comité doit :

- a) recevoir et passer en revue périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles financiers et comptables, des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Société et s'assurer que la réponse de la direction sur toute faiblesse significative identifiée soit livrée dans un délai requis;
- b) examiner la suffisance des protections d'assurances chaque année et ponctuellement au besoin;
- c) passer en revue les politiques d'évaluation et de gestion du risque de la Société, y compris les politiques de la Société à l'égard du crédit;
- d) passer en revue les dépenses en immobilisations et autres dépenses importantes, les ventes et locations d'actifs et les opérations entre la Société et les administrateurs (avec le Comité de régie d'entreprise et de nomination, au besoin), et toute autre opération, y compris les opérations hors bilan, qui pourrait modifier la structure financière ou organisationnelle de la Société, ou influencer d'une manière importante sur celles-ci;
- e) superviser et passer en revue les Procédures de dénonciation au Comité d'audit et au besoin recommander des modifications à cette politique;
- f) demander qu'un audit spécial soit exécuté, au besoin;
- g) passer en revue les litiges, réclamations ou autres éventualités et les initiatives d'ordre réglementaire ou comptable qui pourraient avoir un impact matériel sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société et vérifier la pertinence de leur communication dans les documents examinés par le Comité.

3. SURVEILLER LES AUDITEURS EXTERNES

Le Comité doit :

- a) recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes et, s'il y a lieu, leur destitution (dans les deux cas, sous réserve de l'approbation des actionnaires), les évaluer, recommander l'approbation de leur rémunération et contrôler leurs qualifications et indépendance;
- b) approuver tous les services d'audit fournis par les auditeurs externes de la Société, déterminer les services autres que l'audit que les auditeurs externes ne sont pas autorisés à fournir et préapprouver les services autres que d'audit que les auditeurs externes sont autorisés à fournir ainsi que les honoraires chargés pour ces services;
- c) passer en revue les recommandations faites aux actionnaires ou au Conseil concernant le maintien en fonction des auditeurs externes ou leur remplacement, pour la Société et les Caisses fiduciaires de retraite de la Société;
- d) s'assurer que les auditeurs externes rendent compte en toute liberté au Comité d'audit et au Conseil;

- e) discuter avec les auditeurs externes de la qualité et non seulement de l'acceptabilité des principes comptables de la Société, incluant i) toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées, ii) les autres traitements de l'information financière qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, la portée de leur utilisation et le traitement privilégié par les auditeurs externes ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et les auditeurs externes (y compris tout désaccord avec la direction) et informer le Conseil du contenu de ces rencontres;
- f) passer en revue au moins une fois par année le rapport des auditeurs externes décrivant leurs procédés internes de contrôle de la qualité, toute question importante soulevée à la dernière revue interne du contrôle de la qualité de leur cabinet ou à l'occasion d'un contrôle par leurs pairs ou d'une enquête par les autorités gouvernementales ou professionnelles, survenues dans les cinq dernières années, portant sur une ou plusieurs missions d'audit, dans la mesure où les documents sont disponibles, et les correctifs mis en place;
- g) passer en revue, au moins une fois par année, la déclaration officielle écrite des auditeurs externes décrivant toutes leurs relations avec la Société et confirmant leur indépendance, et avoir des discussions avec les auditeurs externes au sujet des relations ou des services qui pourraient influencer sur leur objectivité ou leur indépendance;
- h) passer en revue les pratiques de la Société en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de ses auditeurs externes;
- i) superviser le travail des auditeurs externes et revoir les solutions apportées aux divergences d'opinions entre la direction et les auditeurs externes sur la communication de l'information financière;
- j) s'assurer que le Comité a, en tout temps, un lien direct avec les auditeurs externes et qu'il rencontre les auditeurs en l'absence des membres de la direction, au moins une fois l'an et aussi souvent qu'il le juge approprié;
- k) dans le cadre de ses responsabilités de surveillance de l'auditeur externe, effectuer une évaluation annuelle de l'auditeur externe afin d'examiner et d'évaluer (i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique, (ii) la qualité de l'équipe chargée du mandat et les services à être rendus, et (iii) la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe et, au moins tous les cinq ans, effectuer une évaluation complète de l'auditeur externe.

4. AUDIT DES FINANCEMENTS

Passer en revue le caractère opportun et les paramètres de tout financement par emprunt ou par actions.

5. SURVEILLANCE DU RÉGIME DE RETRAITE

Le Comité doit :

- a) analyser et, en conformité avec les exigences réglementaires, recommander pour approbation tout changement au niveau des régimes de retraite de la Société, après consultation avec le Comité des ressources humaines et rémunération lorsque ces changements peuvent affecter la situation financière de la Société;
- b) recommander la cessation des fonctions des gestionnaires des fonds de retraite en fonction de la performance des régimes de retraite de la Société;
- c) réviser l'évaluation actuarielle et les besoins de financement des régimes de retraite de la Société et faire les recommandations qui s'imposent au Conseil.

6. LIMITATION DES OBLIGATIONS

Bien que le Comité ait les responsabilités et les pouvoirs établis dans la présente Charte, il n'a pas l'obligation de planifier ou d'exécuter des audits ou de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts et s'ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Cette responsabilité incombe à la direction et aux auditeurs externes.

Aucune disposition du présent mandat ne vise à céder au Comité la responsabilité qu'a le Conseil de s'assurer que la Société respecte les lois ou les règlements applicables ou à étendre la portée des normes de responsabilité en vertu des exigences légales ou réglementaires qui s'appliquent aux administrateurs ou aux membres du Comité. Même si le Comité a un mandat précis et que ses membres peuvent avoir une expérience financière, ils n'ont pas l'obligation d'agir à titre d'auditeurs ou d'exécuter un audit, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts. Les membres du Comité sont en droit de se fier, en l'absence d'information à l'effet contraire, i) à l'intégrité des personnes et des organisations qui leur transmettent de l'information, ii) à l'exactitude et à l'intégralité de l'information fournie et iii) aux déclarations faites par la direction quant aux services autres que d'audit que les auditeurs externes fournissent à la Société. Les responsabilités de surveillance du Comité n'ont pas été établies pour que celui-ci détermine de façon indépendante si i) la direction a appliqué des principes de comptabilité ou de présentation de l'information financière adéquats ou des contrôles et procédés internes adéquats ou ii) les états financiers de la Société ont été dressés et, le cas échéant, audités conformément aux principes comptables généralement reconnus.

7. AUTO-ÉVALUATION

Le Comité mène une auto-évaluation annuelle de son rendement, y compris un examen de son observation de la présente charte, conformément au processus élaboré par le Comité de régie d'entreprise et de nomination et approuvé par le Conseil et il fait rapport au Conseil des résultats de l'auto-évaluation.

8. EXAMEN DE DIVULGATION

Le Comité examine les portions des documents d'information annuels de la Société qui contiennent des renseignements qui relèvent du mandat du Comité avant que la Société ne divulgue publiquement ces renseignements.

9. EXAMEN DE LA CHARTE DU COMITÉ

Le Comité évalue la pertinence de la présente charte une fois par an et recommande toute modification au Conseil.

10. LISTE NON EXHAUSTIVE

La liste des fonctions qui précède n'est pas exhaustive, et le Comité peut, par ailleurs, exécuter d'autres fonctions qui peuvent être nécessaires ou appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités.